

# Dossier de presse

## VALORISER SES BIODÉCHETS AU QUOTIDIEN



Objectif : à La Roche-sur-Yon, un point de compostage à moins de 10 minutes de chez l'habitant !

### Contact presse

Malvina SIRISAWAT  
06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02  
malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

## Trier ses biodéchets : des solutions pour tous !

Épluchures, coquilles d'œuf, café, reste de repas... Les biodéchets constituent un tiers de nos poubelles d'ordures ménagères. Conformément à la loi antigaspillage (AGEC) et afin de permettre aux habitants de valoriser ces déchets, l'Agglomération de La Roche-sur-Yon accompagne la mise en place de solutions de compostage de proximité adaptées à tous types de foyers.

Dans la continuité des solutions déjà déployées sur le territoire, l'Agglomération expérimente deux nouveaux dispositifs : des points de compostage de quartier et le lombricompostage.

### C'est quoi du compost ?

Le compost est le résultat de la dégradation d'un mélange de déchets organiques, également appelés biodéchets. Rassemblés en tas ou dans un composteur, ils subissent un processus de décomposition, le compostage. Ce mélange, après intervention de micro et macroorganismes, finit par former un humus riche et très utile au jardin. La production de compost est un phénomène 100 % naturel.

Quelques exemples de biodéchets :

- Épluchures de fruits et de légumes ;
- Noyaux en petite quantité ;
- Restes de repas d'origine végétale (pâtes, riz, légumes, pain) ;
- Coquilles d'œufs ;
- Coquillages pilés ;
- Boîtes de fromage en bois ou carton non imprimé/boîtes à œufs ;
- Marc de café/thé/infusettes ;
- Papier absorbant (filtres à café, essuie-tout) ;
- Fleurs et plantes d'intérieur ;
- Cheveux, poils et plumes.

# Les points de compostage de quartier

## Le dispositif

5 points de compostage de quartier ont été installés à La Roche-sur-Yon sur le domaine public. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux habitants des quartiers de composter leurs déchets alimentaires, au plus près de chez eux, sans transport et sans contrainte de temps. En expérimentation dans un premier temps à La Roche-sur-Yon, ces points de compostage collectifs pourront être déployés sur d'autres communes volontaires de l'agglomération.

## Pour qui ?

Les points de compostage de quartier s'adressent aux habitants ne disposant pas d'espace extérieur où installer un composteur.

## Les différents points de compostage

- Place de Mirville ;
- Parking du cimetière du Point du Jour ;
- Square Bayard ;
- Place Marconi ;
- Chemin des Amoureux.

## Mise en place et entretien

5 composteurs de 600 litres seront installés sur chaque site de compostage collectif :

- 1 pour le compostage ;
- 2 pour la maturation ;
- 2 pour le stockage de broyat.

Les usagers ne disposant pas de composteurs chez eux pourront ainsi librement y déposer leurs biodéchets, en respectant les consignes en vigueur. Un suivi régulier sera effectué tout au long de cette expérimentation. Une évaluation permettra d'ici quelques mois de faire émerger de nouvelles perspectives (adaptation, déploiement de l'opération...).

L'entretien de ces composteurs sera dans un premier temps géré par les services de la Ville et de l'Agglomération, puis en collaboration avec une entreprise d'insertion locale.

## Comment accéder à cette expérimentation ?

Ce service est accessible librement aux habitants des quartiers.

Les usagers peuvent contacter le service de Gestion des déchets de l'Agglomération pour obtenir un bio-seau (pour stocker les biodéchets chez soi et les transporter sur le site de compostage collectif) et recevoir toutes les informations pratiques pour réaliser un bon compost.

# Le lombricompostage

## Le dispositif

L'Agglomération expérimente auprès de 30 foyers tests la pratique du lombricompostage. Le lombricompostage permet de valoriser les déchets de cuisine d'origine végétale (épluchures de fruits et légumes, marc de café) et ainsi diminuer le volume des ordures ménagères résiduelles grâce à l'intervention de vers de compost.

## Pour qui ?

Le lombricomposteur est mis à disposition des foyers volontaires est conçu pour un foyer de 2 à 4 personnes.

## Mise en place et entretien

Le lombricomposteur est composé de 3 bacs collecteurs de 10 litres chacun.

Une fois montée, il mesure 40 x 40 x 70 cm.

Les vers de compost sont livrés par voie postale après avoir récupéré le bac.

Sous réserve de respecter les bonnes conditions d'utilisation (ajout de fragments de cartons bruns, éviter les biodéchets d'origine animale : restes de viandes, poissons, produits laitiers), le lombricompostage ne dégage pas d'odeurs.

Au bout de 3 mois, les usagers obtiendront du lombricompost riche en éléments minéraux, idéal pour les plantes d'intérieures ou les jardinières.

## Comment accéder à cette expérimentation ?

Les foyers aggro-yonnais souhaitant participer peuvent s'inscrire en ligne gratuitement [jusqu'au 6 septembre](http://www.larochesuryon.fr/lombricompostage) sur : [www.larochesuryon.fr/lombricompostage](http://www.larochesuryon.fr/lombricompostage)

En cas de nombreuses candidatures, un tirage au sort représentatif du territoire sera réalisé pour sélectionner les foyers tests.

Fin septembre, une réunion de formation avec conseils pratiques sur l'utilisation et remise du lombricomposteur sera proposée aux foyers retenus.

# Les autres solutions de compostage existantes

## Composteurs individuels

Depuis janvier, l'opération « Une formation, un composteur gratuit » permet aux Agglo-Yonnais résidant en habitat individuel (70% de la population) de bénéficier de l'attribution de composteurs gratuits, en contrepartie d'une formation.

Cette opération a rencontré un franc succès puisqu'au 30 juin 2024, plus de 1 000 foyers ont participé aux 45 sessions de formation organisées sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

De nouvelles sessions de formation sont organisées pour le second semestre 2024 (au 2 juillet, 59 sont déjà programmées).

L'inscription (obligatoire) est accessible en ligne sur : [www.larochesuryon.fr/dechets](http://www.larochesuryon.fr/dechets)

## Composteurs en pied d'immeuble

Pour les usagers résidant en habitat collectif, l'Agglomération accompagne les bailleurs/syndics pour l'installation de composteurs collectifs en pieds d'immeuble en fournissant et installant le dispositif sur les sites demandeurs.

## Pavillons et plateformes de compostage

Gérés par des collectifs d'habitants, les pavillons et plateformes de compostage sont accessibles aux jours d'ouverture définis par les collectifs et selon les modalités d'inscription :

- Vigne-aux-Roses (rue Jean Launois) > samedi de 10 h 30 à 11 h 30 ;
- Centre-ville (59 rue des Poilus) > samedi de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- Val d'Ornay (place des Eraudières) > samedi de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- Jean-Yole (impasse des Frères Didot) > samedi de 10 h 30 à 11 h 30 ;
- Bourg-sous-La Roche (Terre Nouvelle du Coteau - Place Willy Brandt) > samedi de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- Pavillon de compostage (rue de l'école) – Aubigny-Les Clouzeaux Clouzeaux > samedi de 10 h à 12 h ;
- Plateforme de compostage (boulevard des Artisans) – Aubigny-Les Clouzeaux > samedi de 10 h à 12 h ;
- Plateforme de compostage (La Margerie) – Dompierre-sur-Yon > samedi, de 9 h à 12 h et de la mi-mai à la fin octobre, le mercredi, de 15 h à 18 h.